



# TEMPS DE TRAVAIL : EN GREVE LE 25 MAI !

Nous alertons sur ce coup de Trafalgar à venir dès le mois de mars, les grandes manœuvres ont commencé et ce que nous craignons se confirme : notre employeur veut faire travailler l'équivalent de 6,5 jours par ans en plus la majorité des employés de la mairie et du CCAS. Les différents scénarios proposés, avec un allongement plus ou moins grand de la journée de travail pour garder plus ou moins de jours de congés, ne masquent pas une vérité aussi unique qu'inique : dans tous les cas nous travaillerons plus pour pas un rond, ce n'est ni plus ni moins que la mise en place de travail gratuit. Nous devons arrêter cette ineptie tant qu'il en est encore temps et pour cela nous avons une arme de poids, la grève. Aussi nous devons être le plus nombreux et nombreuses possible en grève le 25 mai.

## Unité d'action, mais sans concession

C'est bien connu, l'union fait la force. C'est pourquoi Sud CT œuvre à la constitution d'un front uni pour bloquer cette mesure, c'est pourquoi nous nous associons à la CFTD, la CGT, FO et l'UNSA dans cet appel commun à la grève et sommes signataires du tract intersyndical que nous diffusons en même temps que celui-ci.

Pour autant frapper ensemble ne nous empêche pas de garder notre liberté de parole. Alors que le tract commun se borne à refuser la proposition inacceptable de la collectivité et que le préavis unitaire se contente d'appeler à la grève « contre les conditions de mise en place » de la mesure, nous tenons notamment à rappeler clairement que **pour Sud, c'est toute augmentation du temps de travail qu'il est hors de question d'accepter** et qu'en conséquence nous refusons toute concertation visant à choisir sous quelles modalités nous devrions nous plier à fournir ces journées de travail gratuit. C'est la seule ligne cohérente

et celle tenue par les intersyndicales de nombreuses collectivités en lutte, nous regrettons que l'intersyndicale locale semble, comme lors du RIFSEEP, plutôt désireuse d'aider l'administration à faire passer son mauvais coup.



## Assez de baisses de salaires !

Quelles que soient les modalités de l'augmentation du temps de travail, le résultat sera le même : travailler plus pour le même salaire reviendra à une baisse de notre salaire horaire. Ceci est inacceptable alors même que les employés territoriaux sont connus pour la faiblesse de leurs rémunération et voient déjà leur traitement constamment tiré vers le bas : gel du point d'indice, PPCR, retraites... ce sont plusieurs centaines d'euros de rémunération mensuelle que nous avons déjà perdus en 20 ans et, en 2018, **le salaire moyen dans la fonction publique territoriale est inférieur de 400€ nets au secteur privé.**

## Égalité ?

Ce passage aux 1607h serait fait au nom de l'égalité vis-à-vis de celles et ceux qui y sont déjà. Ces foutaises sans cesse rabâchées ne font plus illusion. Chaque fois que les conditions de travail d'une partie des employés sont dégradées, elles entraînent *de facto* des dégradations pour toutes et tous. D'ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique qui entraîne cette augmentation du temps de travail est principalement une adaptation au secteur public de la Loi Travail dans le privé. Ce qui permettra aux uns et aux autres de s'en sortir, ce n'est pas de voir les conditions de travail des voisins dégradées, mais de **lutter tous ensemble pour des améliorations communes**.

## Chômage, santé au travail, écologie... les 32h s'imposent !



Malgré toutes ses imperfections et toutes les concessions faites au patronat lors de sa mise en place, le passage aux 35h a permis de créer ou sauver 350 000 emplois selon l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) comme la DARES, service statistique du ministère du Travail, (donc l'État, d'autres organismes indépendant portent eux ce chiffre à 400 000 ou 500 000). Le rapport de l'IGAS précise qu'**une baisse du temps de travail supplémentaire de 10 % permettrait la création d'au moins 350 000 emplois supplémentaires**.

Augmenter le temps de travail est aussi un recul sur la question environnementale. Toutes les études montrent que la réduction du temps de travail fait partie des nécessités pour lutter contre le dérèglement climatique et le saccage de la planète.

Enfin, puisque la santé et le bien être au travail font, paraît-il, partie des priorités de notre collectivité, rappelons que face à l'explosion des burn-out, des TMS et du mal-être au travail, **la réduction du temps de travail est également un enjeu de santé majeur**.

## Rien n'est inéluctable

Par le biais d'un courrier nous avons interpellé M. Bianchi, l'appelant à ne pas appliquer cette mesure rétrograde et l'invitant ainsi à s'inspirer du courrier adressé par 8 maires ainsi que le président du Conseil Départemental du Val de Marne indiquant leur refus d'obéir à cette injonction et leur volonté d'engager « des discussions avec les organisations syndicales pour agir ensemble contre cette loi rétrograde et préserver au mieux les intérêts des agents de nos collectivités ». Il n'a même pas daigné nous répondre et lance maintenant le rouleau compresseur de la casse sociale à pleine vitesse ! Cependant, l'histoire sociale montre que les grèves massives ont souvent su ramener les employeurs hostiles à de meilleurs sentiments.

L'enjeu n'est pas seulement local. À Paris, Saint-Denis, Toulouse ou encore Reims des grèves et manifestations des agents territoriaux ont déjà eu lieu pour refuser toute augmentation du temps de travail et la colère gronde dans de nombreuses autres collectivités. En faisant du 25 mai une journée de grève massive à Clermont-Ferrand, nous participerons aussi à la construction d'une contestation globale, plus la mobilisation gagnera de collectivités plus nous ferons peur et plus nous aurons de chances de gagner !